

LISTE DES TEMOINS DU MARIAGE

ENTRE M. _____ ET M. _____

	EPOUX	EPOUSE
NOM		
Prénoms		
Date de naissance		
Profession		
Domicile (adresse complète)		
N° de Pièce d'identité		
NOM		
Prénoms		
Date de naissance		
Profession		
Domicile (adresse complète)		
N° de Pièce d'identité		

Nombre de témoins : minimum un par époux, maximum deux par époux.

Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe.

Les dames devront indiquer leur nom de jeune fille et leur nom d'épouse.

Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble ; le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement.

Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.